



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio Neueintragungen - Nouvelles inscriptions - Nuove iscrizioni

GE

Fondation ICARE, à Genève, route des Jeunes 4, c/o Thierry Ulmann, avocat, 1227 Les Acacias, CHE-396.568.616. Nouvelle fondation. Acte constitutif du 28.03.2014 modifié le 05.06.2014. But: promouvoir le patrimoine culturel national et les arts régionaux, en tant qu'ils constituent les piliers fondamentaux de l'identité culturelle des nations; ce faisant, la fondation contribuera au maintien de la stabilité des états, et à l'établissement de relations pacifiques et équilibrées entre elles, empreintes d'intégrité et placées sous le signe de la raison; afin d'atteindre ce but, la fondation essaiera de faire prendre conscience aux différents peuples du monde de la richesse de leur patrimoine culturel et encouragera l'étude de ce patrimoine en tant que science humaine; à cet effet, la fondation pourra promouvoir des travaux académiques, des conférences et des séminaires, ainsi que des publications de livres ou de recherches scientifiques, encourager les réunions de chercheurs, d'universitaires, de sociologues, d'historiens, de religieux, de philosophes, d'hommes d'Etat, de hautes personnalités ou de hauts fonctionnaires internationaux, afin de discuter et promouvoir ces buts, rechercher des rapprochements et créer des synergies avec des organismes ayant des objectifs similaires ou connexes, développer les échanges internationaux et académiques entre différents pays, préparer pour les secteurs publics et privés et pour des organisations non-gouvernementales des recommandations innovantes et offrir une expertise intellectuelle concernant des mesures pratiques destinées à promouvoir les objectifs poursuivis par la fondation, promouvoir les buts et principes contenus dans la charte des Nations-Unies, entreprendre toutes actions qui permettraient d'atteindre ces différents buts (cf. acte de fondation pour but complet). Mention d'une réserve de modification du but en faveur du fondateur selon l'art. 86a CC. Conseil de fondation: Gadoullet Jean-Marc, de France, à Jongny, président, et Ulmann Thierry, de Genève, à Chêne-Bougeries, tous deux avec signature collective à deux. Organe de révision: CF Compagnie fiduciaire de révision sa (CHE-106.761.121), à Genève.

Registre journalier no 10157 du 17.06.2014 / CHE-396.568.616 / 01565389

